



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
17 août 2020

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Deuxième session de 2020

En ligne, 27–29 octobre 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**État de l'application des résolutions et des décisions adoptées
à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

**Progrès de l'application des résolutions et des décisions
adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains à sa première session**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de quatre des cinq résolutions et de la décision adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (l'« Assemblée d'ONU-Habitat ») à sa première session, tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019, à savoir :

- a) Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs ;
- b) Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- d) Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ;
- e) Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

**II. Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des
villes et des établissements humains plus sûrs**

2. À sa première session de 2020, tenue à Nairobi le 29 juin 2020, le Conseil exécutif a pris note de l'exposé de la Directrice exécutive concernant la note de cadrage relative à la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs Unies (HSP/EB.2020/13/Add.2).

* HSP/EB.2020/19.

3. Compte tenu de sa portée mondiale, avec mise en œuvre au niveau national, le processus d'examen pour la période 2021–2023, défini dans la note de cadrage, nécessitera des ressources supplémentaires afin d'appuyer les travaux normatifs à l'échelle mondiale et les activités menées dans les pays. Ces ressources devraient inclure une composante « ressources humaines » et un budget dédié aux activités de pays pour au moins 10 pays participant au processus d'évaluation par les pairs. Les financements garantis pour ce processus permettent à l'heure actuelle de couvrir le recrutement d'un fonctionnaire jusqu'à la fin de 2020.

4. Dans le cadre des activités menées par les pays en préparation du processus d'évaluation par les pairs, un projet de mandat est en cours d'élaboration pour un mécanisme national d'examen par les pairs, tel qu'indiqué dans la note de cadrage, en vue de son examen par le Conseil exécutif lors de sa prochaine réunion. Le projet de mandat du mécanisme d'examen par les pairs s'appuiera sur des mécanismes d'examen similaires existant au sein du système des Nations Unies, comme par exemple le mandat du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tout en étant adapté aux précédents établis par ONU-Habitat dans des processus analogues, comme le mandat utilisé pour les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. Une enquête en ligne auprès des États membres sera également réalisée dans le cadre des préparatifs de l'exercice d'évaluation par les pairs.

5. ONU-Habitat a également engagé les préparatifs d'une réunion du groupe d'experts, qui doit se tenir les 29 et 30 octobre 2020 à Madrid pour définir les indicateurs de sécurité qui serviront à élaborer un cadre de référence pour le suivi de la sécurité urbaine afin de soutenir le processus des activités de pays. Le Mexique et l'Afrique du Sud se sont mobilisés avec ONU-Habitat sur l'examen des politiques municipales actuelles dans des villes pilotes en vue d'étendre ces politiques dans d'autres endroits du pays. Dans le cadre des efforts nationaux de sensibilisation aux pratiques innovantes et aux études de cas qui contribuent à l'élaboration des indicateurs de sécurité, le Réseau mondial pour des villes plus sûres organisera un défi de 40 jours (« 40 Days Safer Cities Challenge ») dans le cadre des activités, manifestations et débats sur la durabilité urbaine prévus pour la période de l'Octobre urbain qui se déroulera du 21 septembre (Journée internationale de la paix) au 31 octobre (Journée mondiale des villes).

6. Un cadre de programmation commun a été mis au point en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin d'appuyer la mise en œuvre des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs et, en particulier, le cadre interinstitutions proposé dans la résolution 1/2. ONU-Habitat travaille à une proposition de financement visant à obtenir du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine un appui extrabudgétaire au processus.

III. Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. La version finale du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1) a été mise au point et présentée au groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif le 4 mars 2020 en vue de la prochaine session du Conseil.

8. Le Groupe du renforcement des capacités et de la formation s'emploie actuellement à élaborer un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie. Celui-ci est basé sur les principaux objectifs stratégiques énoncés dans le projet de stratégie et indique les activités qui devront être menées pour atteindre chaque objectif ainsi que les moyens de mise en œuvre. Ces activités intégreront des initiatives qui ont été développées par ONU-Habitat, sont déjà mises en place et apportent des solutions, tout en mettant en avant d'autres mesures, ressources et programmes associés qui seront recommandés à court, moyen et long terme pour réaliser la stratégie.

9. En vue d'établir de nouveaux partenariats stratégiques avec des établissements d'enseignement de renom, ONU-Habitat collabore actuellement avec des organisations telles que l'École des cadres du système des Nations Unies afin d'identifier et de développer des formations susceptibles de bénéficier aux États membres, au personnel d'ONU-Habitat et aux représentants de pays. De tels partenariats permettraient de soutenir les progrès accomplis au niveau du programme de réforme des Nations Unies et des mécanismes connexes, tels que les bilans communs de pays et les cadres nationaux de coopération, aidant ainsi à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Selon la nouvelle structure d'ONU-Habitat, le Groupe du renforcement des capacités et de la formation relève du Service de l'élaboration des programmes. Afin de consolider l'approche organisationnelle d'ONU-Habitat à l'égard du renforcement des capacités, le groupe travaille en étroite collaboration avec les responsables des programmes phares pour assurer une cohérence entre les différentes composantes du renforcement des capacités et adapter les interventions du Programme aux besoins exprimés aux niveaux national et régional.

11. En réponse aux changements liés à la crise planétaire engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et en vue de favoriser une approche consolidée et globale en matière de renforcement des capacités, le Groupe du renforcement des capacités et de la formation donne la priorité au renforcement des capacités numériques, en mettant l'accent sur les plateformes numériques d'ONU-Habitat et en explorant les approches optimales pour développer davantage la formation en ligne à l'échelle du Programme et avec ses partenaires principaux, y compris les universités. Dans ce contexte, le Groupe du renforcement des capacités et de la formation s'emploie actuellement à mettre au point une stratégie interne pour le développement de l'apprentissage en ligne à ONU-Habitat, en faisant l'inventaire des produits existants et en étudiant les solutions possibles pour élaborer une sélection diversifiée et intégrée de produits de formation en ligne. La stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie générale de renforcement des capacités du Programme et les résultats de l'analyse mettront en lumière les partenariats et opportunités stratégiques potentiels pour les programmes, ce qui améliorera les produits de renforcement des capacités d'ONU-Habitat et optimisera leur impact pour les bénéficiaires.

12. Dans la droite ligne de ces efforts, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation d'ONU-Habitat et sa Division des solutions globales travaillent en étroite coopération pour créer une page « Formations » aux contenus solides, qui constituera un élément central de la Plateforme du Nouveau Programme pour les villes. Outre l'accès à ses propres produits, ONU-Habitat fournira sur cette page des informations et des recommandations sur les principaux produits et initiatives de renforcement des capacités proposés par ses partenaires, ce qui en fera un guichet unique en ligne pour les services de formation et de renforcement des capacités axés en particulier sur les autorités locales et nationales partenaires, entre autres parties prenantes.

13. Outre les consultations internes menées au cours du deuxième semestre de 2019 en vue de l'élaboration du projet de stratégie de renforcement des capacités, une enquête interne a été lancée début juillet 2020 pour recenser les produits d'apprentissage en ligne existants et les initiatives de formation à paraître en ligne, afin d'harmoniser et de promouvoir les travaux en cours, bâtissant ainsi une approche consolidée et intégrée via l'utilisation optimale des technologies numériques.

14. Le manuel illustré du Nouveau Programme pour les villes (« New Urban Agenda Illustrated Handbook »), dont le lancement est prévu pour octobre 2020, reflète les efforts menés pour mettre en place une approche plus intentionnelle et intégrée de l'élaboration et de la diffusion des produits de renforcement des capacités. Tirant parti d'un processus de consultation inclusif et des contributions de fond du Programme dans son ensemble, il s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par ONU-Habitat pour accélérer la mise en œuvre, l'examen et le suivi concrets du Nouveau Programme pour les villes et renforcer ses synergies avec les objectifs de développement durable. Par le biais d'analyses, d'études de cas, d'infographies, d'actions témoins et d'un accompagnement à la formation intégré, il entend renforcer les capacités des acteurs urbains nationaux et régionaux, y compris aux niveaux des bureaux de pays et bureaux régionaux des Nations Unies. Une fois paru, il sera publié sur la Plateforme du Nouveau Programme pour les villes pour faciliter une large diffusion. Dans le cadre d'une activité connexe, le Groupe du renforcement des capacités et de la formation met actuellement à l'essai la production en interne d'un cours intensif en ligne sur le Nouveau Programme pour les villes, qui ouvrira la voie à la production de nouveaux types de produits d'apprentissage numériques.

15. Pendant les mois de juin, juillet et août 2020 s'est déroulée la sixième saison de la manifestation « Global Urban Lectures », incluant dans son programme 10 conférenciers professionnels provenant de diverses régions. Fruit d'une collaboration avec la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, cette édition était notamment axée sur les changements climatiques et proposait des conférences sur l'innovation numérique pour les villes, la justice spatiale, le développement des ensembles résidentiels clos, les espaces publics ou encore la densité urbaine.

16. L'édition 2020 du catalogue des services d'ONU-Habitat peut servir de référence pour un discours et une approche des entreprises centrés sur le renforcement des capacités, dans le but de consolider les partenariats existants et d'en nouer de nouveaux. Il présente un aperçu de l'expertise et des services offerts par le Programme et comprend une section consacrée aux services et outils de renforcement des capacités à l'intention des autorités locales et nationales ainsi que d'autres parties

prenantes. Tous les services et outils présentant une dimension de renforcement des capacités y sont signalés, ce qui permet de mettre encore plus en évidence la fonction transversale du renforcement des capacités. La poursuite de l'élaboration prioritaire d'outils de formation numériques visant à compléter les services et outils proposés dans le catalogue améliorera les initiatives urbaines de renforcement des capacités des États membres.

17. Des consultations auprès des États membres seront menées après que ceux-ci auront approuvé la stratégie de renforcement des capacités. Elles auront pour but de saisir les besoins spécifiques des États en termes d'appui ainsi que les possibilités de mobilisation de ressources humaines et financières pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités.

18. La pandémie de COVID-19 a clairement démontré l'impératif de mettre en œuvre le renforcement des capacités d'une manière novatrice, en utilisant les approches numériques de formation en ligne. La nécessité d'aménager les outils et services existants et d'en concevoir de nouveaux a fait peser une pression accrue sur ONU-Habitat pour fournir les résultats attendus par les États membres, les autres partenaires et par le Programme lui-même sur le volet du renforcement des capacités.

IV. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

19. Conformément à l'obligation découlant de la résolution 1/4 d'intégrer l'égalité des sexes et de mettre en place des politiques à cet effet, des évaluations continues des projets ont été réalisées par l'intermédiaire de comités d'examen des projets pour garantir que les questions de genre et autres questions d'inclusion sociale ont été prises en compte dans l'ensemble des projets et programmes d'ONU-Habitat, en appliquant les marqueurs pertinents. Entre janvier et août 2020, 34 descriptifs de projet et 11 notes de cadrage ont été examinés, ce qui a conduit à des améliorations notables sur les questions d'inclusion sociale.

20. Lors de la dixième session du Forum urbain mondial qui s'est tenue à Abou Dhabi du 8 au 13 février 2020, deux des manifestations principales étaient consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Elles étaient organisées en collaboration avec plusieurs nouveaux partenaires, notamment des maires et d'autres représentants des autorités locales et de la société civile. Certains membres du Groupe consultatif pour l'égalité des sexes d'ONU-Habitat y ont également participé et ont évalué les progrès effectués sur le plan de l'intégration de la problématique femmes-hommes à l'échelle du Programme.

21. En mai 2020, une série de réunions du groupe d'experts ont été organisées sur le thème des villes inclusives, qui s'intéressaient en particulier aux droits de l'homme, aux personnes handicapées, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les réunions ont été organisées en partenariat avec la plateforme de Genève pour les droits de l'homme (« Geneva Human Rights Platform ») et ont réuni divers experts du secteur afin d'identifier les lacunes existantes et les solutions qui pourraient guider la programmation d'ONU-Habitat à l'avenir. La série « Villes inclusives » s'achèvera par une réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées, organisée en partenariat avec le bureau d'ONU-Habitat à Madrid en octobre 2020.

22. L'examen et la mise à jour de la Politique et du Plan d'action d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les établissements humains 2014–2019, ainsi que du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2014–2019, progressent de façon satisfaisante et un premier projet est actuellement à l'examen. La version révisée de la Politique et du Plan d'action orientera l'engagement d'ONU-Habitat sur les questions de genre, conformément au nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023, et garantira que l'ensemble de ses activités reflètent et fassent avancer le consensus mondial sur l'inclusion, la non-discrimination et l'égalité.

23. L'évaluation des travaux menés au sein d'ONU-Habitat dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au cours de la période 2014–2019 a été commandée et devrait être achevée en septembre 2020.

24. Le 26 juin 2020, le réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, qui rassemble des décideurs hommes et femmes déterminés à lever les obstacles liés au genre et à faire de l'égalité des sexes une réalité concrète dans leurs sphères d'influence respectives, a ouvert son centre de Nairobi. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat siège au conseil consultatif mondial de ce réseau.

V. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

25. Les travaux réalisés dans le domaine des liens entre zones urbaines et zones rurales se sont accélérés à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a mis en lumière non seulement l'importance, mais également la fragilité de ces liens. Une série de webinaires qui ont remporté un vif succès, traitant de la COVID-19 dans le contexte des liens zones urbaines-zones rurales, a servi d'espace de dialogue pour partager les mesures d'intervention et de relèvement lancées par diverses autorités locales et nationales et par d'autres parties prenantes. ONU-Habitat a également élaboré un document exposant sa position, établissant des liens entre le contexte de la pandémie et les principes directeurs et le cadre d'action élaborés pour faire progresser un développement territorial intégré (« Urban-rural linkages: guiding principles and framework for action to advance integrated territorial development »).

26. ONU-Habitat s'emploie à consolider ses partenariats autour des liens entre zones urbaines et zones rurales en élaborant des plans de travail communs avec d'autres organisations, telles que Cités et gouvernements locaux unis, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'initiative « Market Cities », Groots Kenya, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. En collaboration avec ses partenaires, ONU-Habitat contribue à la « Urban-Rural Assembly », une manifestation ayant pour thème les liens entre milieu urbain et milieu rural organisée à Berlin et Apolda, en Allemagne, ainsi qu'en ligne, les 23 et 24 septembre 2020, avec l'Université technique de Berlin. ONU-Habitat se prépare également à la conférence internationale pour des partenariats urbains-ruraux durables et résilients, qui doit avoir lieu à Leipzig (Allemagne) du 25 au 27 novembre 2020, en coorganisant trois sessions sur les travaux réalisés dans le domaine des liens urbains-ruraux.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets au titre du Compte de l'ONU pour le développement, ONU-Habitat organisera le 3 septembre 2020 un atelier régional virtuel pour quatre zones couvertes par le projet, à savoir le Cameroun, la Guinée, l'État de Niger (Nigéria) et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). D'autres partenaires intéressés participeront également à l'atelier, qui vise à suivre l'avancement des projets et identifier d'autres moyens de faire progresser les activités du projet en pleine pandémie de COVID-19. L'État de Niger (Nigéria) et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) ont l'un et l'autre organisé avec succès des ateliers sur les outils de liaison zones urbaines-zones rurales, tandis que le Cameroun prévoit un atelier national sur les liens entre zones urbaines et rurales en août 2020 pour mettre en place des comités nationaux et organiser des formations sur les outils de liaison zones urbaines-zones rurales, même si la formation en ligne qu'il proposera sur ce thème est toujours en cours d'élaboration.

VI. Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

28. À la reprise de sa première session, tenue les 19 et 20 novembre 2019, le Conseil exécutif a décidé, par sa décision 2019/3, de créer un groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes. À la réunion du Conseil exécutif du 29 juin 2020, le Président du Conseil a présenté un bilan actualisé des travaux du groupe de travail spécial. Celui-ci s'était réuni le 11 mars 2020, et le secrétariat avait fait un exposé aux États membres sur l'état d'avancement, d'une part, du projet de politique d'association des parties prenantes au 7 mai 2019 et, d'autre part, du projet de procédure d'ONU-Habitat pour l'accréditation des organisations non gouvernementales au 8 mai 2019. Lors de cette réunion, le groupe de travail avait estimé que les questions à résoudre s'agissant du projet de politique d'association des parties prenantes et de la procédure d'accréditation étaient les suivantes :

- a) La nécessité d'établir un ordre de priorité entre la production du projet de politique d'association des parties prenantes et celle du projet de procédure d'accréditation ;

b) La question litigieuse, dans le cadre de la procédure d'accréditation, de ce qui se passe si un État membre formule une objection à la demande d'accréditation d'une organisation non gouvernementale et de savoir si la décision d'exclure une organisation non gouvernementale revient au Comité des États membres ou à l'État membre qui soulève l'objection ;

c) L'ambiguïté du processus d'approbation des demandes d'accréditation, notamment la question de savoir à quelle étape une organisation peut être informée de l'approbation de sa demande : dès que le secrétariat a établi que l'organisation satisfait aux critères d'accréditation, ou après examen par les États membres de la liste des demandes recommandées par le secrétariat selon la procédure d'approbation tacite.

29. Vu la nature des questions examinées par le groupe, il a été souligné qu'il serait nécessaire d'en débattre en présentiel, ce qui n'était pas encore envisageable du fait de la pandémie de COVID-19. En conséquence, il n'y avait aucune autre avancée à signaler.

30. Toutefois, lors de la réunion du Bureau nouvellement élu du Conseil exécutif qui s'est tenue le 10 août 2020, il a été noté qu'on procéderait à la recherche d'un nouveau président et d'un nouveau coprésident à l'issue du mandat du président sortant, et que le Bureau étudierait plus en détail la possibilité de poursuivre les travaux du groupe de travail au vu de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19.